

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire

Propriano, le 22 Janvier 2026

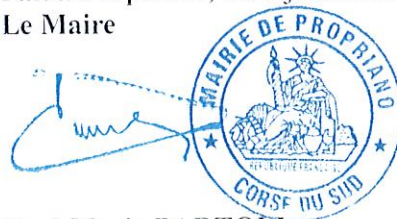
ARRETE N° 2026-003

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande de la SARL Roch LEANDRI BTP sise : Z.I de Tralavettu-20110 PROPRIANO pour une réalisation d'un levage sise : 21 route de la Corniche-20110 PROPRIANO sur la RT 40 en agglomération de Propriano.

ARRETE

- Article 1er : En raison d'une réalisation d'un levage sur la Commune sis : 21 route de la Corniche-20110 PROPRIANO, la circulation sera interdite le vendredi 23 janvier 2026 de 13H30 à 15H30 entre le giratoire entrée Nord du tunnel de Viggianello et l'intersection de la RT 40 et la RD 19 A à Mancinu, l'accès au Quartier Bartaccia devra rester possible pour les riverains.
- Article 2 : La SARL Roch LEANDRI BTP devra régler la circulation durant la durée de l'opération notamment au niveau du giratoire de Baracci pour l'accès au tunnel et à l'intersection de la RT 40 avec la R 19 A à Mancinu. Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise. La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.
- Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 22 janvier 2026
Le Maire



Paul-Marie BARTOLI